

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

SOMMAIRE

Article 1. PREAMBULE	3
Article 2. DEFINITIONS	3
Article 3. COORDONNEES DU CRCESU ET DU POINT DE CONTACT	4
Article 4. MODALITES DES COLLECTES DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	4
Article 5. CARACTERISTIQUES DES TRAITEMENTS	4
Article 6. LES TRAITEMENTS REALISES CONJOINTEMENT ENTRE LE CRCESU ET CHACUN DES EMETTEURS	12
Article 7. DESTINATAIRES DES DONNEES	12
Article 8. DROITS INFORMATIQUES ET LIBERTES	13
Article 9. COOKIES	14
(a) Les Cookies strictement nécessaires (« Cookies techniques »)	14
(b) Les Cookies qui ne sont pas strictement nécessaires (« Cookies non-techniques »)	14
Article 10. MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE	14

Article 1. PREAMBULE

1. Le Centre de Remboursement des Chèques Emploi Services Universel (le « **CRCESU** ») est très attentif à la protection de la vie privée de ses Interlocuteurs, et, en particulier, à la protection, la confidentialité et la sécurité de leurs Données à caractère personnel qu'ils collectent, dans le respect du Règlement Général sur la Protection 2016/679 (« **RGPD** ») et de la loi informatique et libertés n°78-17 modifiée (« **LIL** »).
2. Par l'intermédiaire de la présente politique de confidentialité, le **CRCESU** souhaite porter à la connaissance de l'ensemble de leurs Interlocuteurs :
(i) les caractéristiques des traitements de Données collectées et traitées sous leur responsabilité ;
(ii) des engagements qu'elles prennent, en leur qualité de Responsable de traitement, pour respecter les Données de leurs Interlocuteurs et leur permettre, le cas échéant, d'exercer les droits qui leurs sont conférés par la Réglementation.
3. Pour cela, les Interlocuteurs sont invités à lire attentivement le présent document.

Article 2. DEFINITIONS

Les termes et expressions identifiés par une majuscule dans la Politique de confidentialité ont la signification indiquée ci-après, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel :

- « **Intervenant Affilié** » : désigne la personne physique ou morale acceptant d'être rémunérée en CESU pour des prestations d'aide à la personne et affiliée auprès du CRCESU ;
- « **Bénéficiaire** » : désigne l'employeur des Intervenants réglant en CESU les prestations dont ils ont bénéficié ;
- « **CESU** » désigne le Chèque Emploi Service Universel préfinancé ;
- « **Cookie** » : désigne la pratique consistant à inscrire et/ou lire des informations sur les terminaux numériques (ordinateur, smartphone, tablette...) ;
- « **CRCESU** » : désigne le centre de remboursement des chèques emploi service universel, constitué sous la forme d'un groupement d'intérêt économique (GIE) ;
- « **Données** » : désigne les données à caractère personnel des interlocuteurs, à savoir des informations permettant de les identifier, directement ou indirectement, collectées et traitées notamment à l'occasion de l'utilisation d'un site pour la demande de contact, les affiliations, etc. ;
- « **Emetteur** » : Personne morale émettant les CESU et les mettant à la disposition de leurs clients entreprises qui les financent. Ils mandatent le CRCESU pour assurer en

partie les opérations de traitement et de remboursement aux Affiliés. Les Emetteurs sont les sociétés EDENRED FRANCE, UP COOP, SWILE, PLUXEE FRANCE et DOMISERVE ;

- « **Prospect(s)** » : contact de la personne physique ou morale identifiée comme pouvant être intéressée par les services du CRCESU, et n'ayant pas ou plus la qualité d'Affilié ;
- « **Interlocuteur** » : désigne indifféremment, les Intervenants Affiliés, Bénéficiaires, Emetteurs, Internautes, Fournisseurs et Prospects du CRCESU ;
- « **Responsable de traitement** » : désigne l'entité du CRCESU qui détermine les finalités et les moyens des traitements de Données décrits dans la présente politique de confidentialité ;
- « **Site** » : désigne le site web édité par le CRCESU ;
- « **Internaute** » : désigne toute personne qui navigue sur le Site du CRCESU ;
- « **Fournisseur** » : désigne la personne physique ou morale fournissant au CRCESU des biens ou des services.

Article 3. COORDONNEES DU CRCESU ET DU POINT DE CONTACT

4. Le siège social du Groupe CRCESU se situe 25 rue de la Plaine à Paris (75020).
5. Pour toute demande relative aux présentes ou pour exercer leurs droits, les Interlocuteurs du CRCESU sont invités à écrire à son délégué à la protection des données, à l'adresse suivante :
 - par formulaire électronique à l'adresse suivante : CRCESU : dpo.crcesu@crcesu.fr
 - par courrier postal à l'adresse suivante : KGA AVOCATS (AARPI KLEIN WENNER), A l'attention du délégué à la protection des données du Groupe (DPO), 19 rue Danielle Casanova, 75001 PARIS.

Article 4. MODALITES DES COLLECTES DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

6. Le CRCESU collecte les Données de ses Interlocuteurs par l'intermédiaires des formulaires papiers ou numériques (notamment le formulaire « contact », les différents formulaires d'inscription sur son site internet), y compris lors des affiliations sur le Site.

Article 5. CARACTERISTIQUES DES TRAITEMENTS

7. En sa qualité de Responsable de traitement seul ou conjointement avec chacun des Emetteurs, le CRCESU collecte et traite des Données relatives à ses Interlocuteurs selon les caractéristiques listées ci-dessous. Lorsque le traitement est fondé sur le consentement, les Interlocuteurs disposent du droit de le retirer à tout moment.

N°	FINALITE DU TRAITEMENT	PERSONNE(S) CONCERNEE(S)	BASE LEGALE	DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES*	RESPONSABLE(S) DE TRAITEMENT
1	Gestion administrative et financière des demandes d'affiliation (collecte des informations nécessaires pour réaliser l'affiliation des Intervenants, pour le compte de l'ensemble des Emetteurs et mise à jour de la base de données du CRCESU centralisant les Données des Intervenants Affiliés) *	Intervenant Affilié ou contact au sein de l'Intervenant Affilié lorsqu'il s'agit d'une personne morale	<p><u>Pour le CRCESU</u> : Exécution du contrat d'affiliation (lorsque l'Affilié est une personne physique) ou le cas échéant, intérêt légitime des responsables de traitements à exécuter le contrat d'affiliation (lorsque l'Affilié est une personne morale)</p> <p><u>Pour les Emetteurs DOMISERVE et SWILE</u> : respect d'une obligation légale.</p> <p><u>Pour les Emetteurs Pluxee France, Edenred et UP COOP</u> : exécution du contrat d'affiliation (lorsque l'Affilié est une personne physique) ou le cas échéant, intérêt légitime des responsables de traitements à exécuter le contrat d'affiliation (lorsque</p>	<p>Les données figurant dans le dossier de l'Affilié sont conservées pendant 10 ans à compter du dernier contact avec l'Intervenant Affilié.</p> <p>Certaines données collectées pour la vérification de l'identité de l'Affilié (carte d'identité, livret de famille, acte de mariage) sont conservées uniquement pendant le temps nécessaire aux opérations de vérification et sont ensuite supprimées.</p>	CRCESU avec chacun des Emetteurs

			I'Affilié est une personne morale)		
2	Numérisation des titres papiers*	Intervenant Affiliés ou contact au sein de l'Intervenant Affilié lorsqu'il s'agit d'une personne morale Bénéficiaires	<u>Pour le CRCESU</u> : Intérêt légitime, à savoir l'exécution de son Contrat constitutif et de son Règlement intérieur <u>Pour l'Emetteur concerné</u> : respect d'une obligation légale à laquelle les Emetteurs sont soumis.	Les demandes de remises papier sont supprimées au bout de 3 mois à compter la numérisation. Les titres dématérialisés sont conservés pendant une durée de 10 ans à compter du dernier contact avec l'Intervenant Affilié.	CRCESU avec chacun des Emetteurs
3	Contrôle des remises de titres (rapprochement des données du bordereau et des titres endossés avec les données de l'Intervenant Affilié enregistrées dans la base de données du CRCESU) afin de s'assurer de l'authenticité et de la validité des titres CESU*	Affiliés ou contact au sein de l'Affilié lorsqu'il s'agit d'une personne morale	<u>Pour le CRCESU</u> : Intérêt légitime du CRCESU, à savoir l'exécution de son Contrat constitutif et du Règlement intérieur qui lui imposent d'assurer le contrôle de la validité des Titres et la prévention des fraudes en vue du remboursement des Intervenants Affiliés. <u>Pour l'Emetteur concerné</u> : respect d'une obligation légale	Le statut du remboursement est mis à jour dès que les opérations de vérification ont été effectuées. Les titres dématérialisés sont conservés pendant une durée de 10 ans à compter du dernier contact avec l'Intervenant Affilié	CRCESU avec chacun des Emetteurs

			à laquelle les Emetteurs sont soumis		
4	Remboursement des Intervenants Affiliés aux conditions tarifaires propres à chacun des Emetteurs*	Affiliés ou contact au sein de l'Affilié lorsqu'il s'agit d'une personne morale	<p><u>Pour le CRCESU</u> : Intérêt légitime du CRCESU, à savoir l'exécution de son Contrat constitutif et de son Règlement intérieur.</p> <p><u>Pour l'Emetteur concerné</u> : respect d'une obligation légale à laquelle les Emetteurs sont soumis.</p>	L'historique des remboursements des Intervenants est conservé pendant une durée de 10 ans à compter du dernier contact avec l'Intervenant Affilié	CRCESU avec chacun des Emetteurs
5	Gestion des opérations financières	Affiliés ou contact au sein de l'Affilié lorsqu'il s'agit d'une personne morale Bénéficiaires	Obligation légale	10 ans pour la conservation des éléments comptables	CRCESU
7	Création et gestion des espaces personnels des Intervenants Affiliés (gestion des créations de compte "affiliés", suivi de l'historique de l'Intervenant Affilié - notamment les remboursements en cours)	Affiliés ou contact au sein de l'Affilié lorsqu'il s'agit d'une personne morale	Exécution du contrat d'affiliation ou le cas échéant, intérêt légitime des responsables de traitements à exécuter le contrat d'affiliation	Les données figurant dans le dossier de l'Affilié sont conservées pendant 10 ans à compter du dernier contact avec l'Intervenant Affilié.	CRCESU

8	Gestion des commandes de bordereaux réalisées par email, courrier ou appel téléphonique	Affiliés ou contact au sein de l'Affilié lorsqu'il s'agit d'une personne morale	Exécution du contrat d'affiliation ou le cas échéant, intérêt légitime du responsable de traitements à exécuter le contrat d'affiliation	Les données figurant dans le dossier de l'Intervenant Affilié sont conservées pendant 10 ans à compter du dernier contact avec la personne concernée	CRCESU
9	Ecoutes téléphoniques et traitement des réclamations	Affiliés ou contact au sein de l'Affilié lorsqu'il s'agit d'une personne morale	Intérêt légitime du CRCESU à répondre aux demandes des Affiliés pour les écoutes téléphoniques et exécution du contrat d'affiliation pour le traitement des réclamations	Les données transmises par l'Intervenant Affilié dans le cadre de sa réclamation sont conservées pendant la durée nécessaire au traitement de la réclamation Un historique de la réclamation (objet et traitement, à l'exception de toute écoute téléphonique) est conservé dans le dossier de l'Intervenant Affilié.	CRCESU
10	Gestion des accès Emetteurs à la Base de données du CRCESU (accès restreint)	Affiliés ou contact au sein de l'Affilié lorsqu'il s'agit d'une personne morale	Intérêt légitime du CRCESU à exécuter son contrat constitutif	Les données figurant dans le dossier de l'Intervenant Affilié sont conservées pendant 10 ans à compter du dernier contact avec la personne concernée	CRCESU
11	Gestion des demandes d'information envoyées par courrier ainsi que via les	Interlocuteurs	Exécution de mesures précontractuelles prises à la	Pour la durée nécessaire à la gestion des demandes	CRCESU

	formulaires présents sur le site du CR-CESU		demande de la personne concernées		
12	Prospection commerciale (enquêtes de satisfaction et emailing de fin d'année)	Intervenants Affiliés ou contact au sein des Intervenants Affiliés personnes morales	Intérêts légitimes du responsable de traitement, à savoir la promotion et l'étude de la qualité de ses services	Pour une durée de 3 ans à compter du dernier contact ou de la fin de la relation contractuelle	CRCESU
13	Gestion des Fournisseurs	Fournisseur ou contact de la personne physique au sein du Fournisseur	Intérêts légitimes du CR-CESU, à savoir le suivi de sa relation commerciale	Durée de la relation contractuelle, augmentée, à son terme, d'une durée de 5 ans	CRCESU
14	Examen et traitement des candidatures	Candidats	Intérêts légitimes des entités du CR-CESU, à savoir la gestion des recrutements	Durée maximum de 2 ans à compter du dernier contact émanant du candidat, sauf opposition expresse du candidat	CRCESU
15	Gestion du précontentieux et du contentieux	Interlocuteurs	Intérêt légitime du CR-CESU, à savoir la défense de ses intérêts en justice	- Précontentieux : pour la durée nécessaire au règlement amiable du litige, ou, à défaut, dès la prescription de l'action correspondante.	CRCESU

				<ul style="list-style-type: none"> - Contentieux: pour la durée nécessaire à la procédure et jusqu'à l'expiration des délais de recours ordinaires et extraordinaire. 	
16	Vérification régulière des justificatifs (numéro et durée de validité du nouvel agrément)	Assistantes maternelles	Exécution du contrat d'affiliation	Les données figurant dans le dossier de l'Affilié sont conservées pendant 10 ans à compter du dernier contact avec l'Intervenant Affilié.	CRCESU

(*) A l'issue de ces durées de conservation, les Données seront archivées de manière sécurisée pour les durées nécessaires de conservation et/ou de prescription résultant des dispositions législatives ou réglementaires applicables. Aux termes de ces périodes, les Données seront effacées, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6. LES TRAITEMENTS REALISES CONJOINTEMENT ENTRE LE CRCESU ET CHACUN DES EMETTEURS

8. Conformément à l'article 26 du RGPD, la présente clause a pour objet de porter à la connaissance des Intervenants Affiliés, les grandes lignes de l'accord passé entre le CRCESU avec chacun des Emetteurs dans le cadre de la mise en œuvre conjointe des traitements listés ci-dessus identifiés par une étoile (*).
9. Pour la gestion des droits et des plaintes des personnes concernées le CRCESU est le point de contact des Intervenants Affiliés. Ces dernières peuvent ainsi contacter le CRCESU aux coordonnées précisées à l'article 3. Les demandes qui seraient exercées directement auprès d'un Emetteur sont transmises par ce dernier au CRCESU.
10. Néanmoins, conformément à l'article 26 du RGPD, les Intervenants Affiliés restent libres d'exercer les droits à l'égard de chacun des responsables de traitement impliqués.
11. Le CRCESU est en charge de l'information des Intervenants Affiliés et porte à leur connaissance, la présente politique de confidentialité, qui contient les caractéristiques des traitements réalisés conjointement par le CRCESU avec chacun des Emetteurs, par le biais de son site internet.
12. Les Emetteurs peuvent être amenés à mettre en œuvre d'autres traitements de données, sous leur seule responsabilité. Pour en connaître les caractéristiques, l'Intervenant Affilié est invité à prendre connaissance des mentions d'information spécifiques mises à disposition par l'Emetteur concerné.

Article 7. DESTINATAIRES DES DONNEES

13. Celles-ci sont principalement destinées au CRCESU à ses services internes compétents, a son personnel technique spécifiquement habilité, ainsi qu'aux Emetteurs, et ce dans le respect des finalités listées à l'article « *Caractéristiques des traitements* ».
14. Le CRCESU peut également être amenée à communiquer certaines des Données à ses sous-traitants dans le cadre de la réalisation de certains traitements listés ci-dessus. Ces sous-traitants sont situés en Union Européenne, le CRCESU n'effectuant aucun transfert de données hors Union Européenne et sont tenus de respecter la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des Données qui leur sont communiquées et de ne les utiliser que dans le cadre de l'exécution de leur mission de prestations de service. Le CRCESU a ainsi conclu, avec chacun de ces sous-traitants, un contrat conforme aux dispositions de l'article 28 du RGPD.
15. Dans des circonstances particulières, le CRCESU peut être amenée à divulguer les Données, lorsque celles-ci sont exigées par des autorités judiciaires et administratives justifiant devoir en connaître.

Article 8. DROITS INFORMATIQUES ET LIBERTES

En leur qualité de « *personne concernée* » par les traitements du CRCESU, et dans le respect de la réglementation applicable, l'ensemble des Interlocuteurs du CRCESU disposent des droits ci-après listés :

- **d'un droit d'accès**, c'est-à-dire d'obtenir la confirmation que les Données sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès auxdites Données, ainsi que différentes informations dont les finalités du traitement, la catégorie des Données, le ou les destinataires des Données etc.
- **d'un droit de rectification**, dans les meilleurs délais, des Données qui sont inexactes, incomplètes, périmées ou équivoques, ou dont la collecte et le traitement sont interdits ;
- **d'un droit d'opposition** au traitement des Données par le Responsable de traitement ou à un transfert de Données, sauf s'il existe des motifs légitimes et impérieux qui prévalent sur vos intérêts ;
- **d'un droit à l'effacement** des Données pour les motifs suivants :
 - Les Données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées ;
 - le consentement sur lequel était fondé le traitement a été retiré, et il n'existe pas d'autre motif légal au traitement de vos Données ;
 - le traitement des Données a fait l'objet d'une opposition et aucun intérêt supérieur ne justifie la réalisation du traitement ;
 - Les Données ont été traitées illégalement ;
 - Les Données doivent être effacées afin de respecter l'obligation légale à laquelle le CR-CESU pourrait être soumise ;
 - Les Données ont été collectées lorsque la personne concernée était mineure.
- **d'un droit d'organiser de façon anticipée et de son vivant les conditions dans lesquelles les Données seront conservées et communiquées, après la mort :**
- **d'un droit à la portabilité et à la récupération des Données** permettant de recevoir les Données transmises dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par une machine, et de les transmettre à un autre responsable de traitement.

Dans l'hypothèse où l'un de ces droits serait exercé par voie électronique, les réponses fournies seront, le cas échéant, par voie électronique lorsque cela est possible, sauf à ce que l'interlocuteur ait demandé spécifiquement qu'il en soit autrement.

Dans le cas où les réponses apportées par le CRCESU seraient jugées insatisfaisantes ou incomplètes, l'ensemble de ses Interlocuteurs dispose d'une possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés),

autorité nationale de contrôle en charge du respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

Article 9. COOKIES

(a) Les Cookies strictement nécessaires (« Cookies techniques »)

Certains Cookies ont pour finalité exclusive de permettre ou faciliter la communication par voie électronique ou sont strictement nécessaires à la fourniture des services de communication en ligne à la demande expresse de chaque Utilisateur. Conformément à l'article 82 de la LIL, le consentement de l'Utilisateur n'est pas sollicité pour l'usage de ces cookies qui génèrent un traitement de Données nécessaire à la poursuite de notre l'intérêt légitime, à savoir la bonne gestion technique de son Site.

Il s'agit principalement de cookies de session permettant l'authentification et la connexion aux Sites (et notamment sur l'espace personnel des Affiliés) ainsi que la mémorisation des éléments de navigation pendant une session (par exemple pour assurer l'authentification de l'Utilisateur en mémorisant le moyen d'authentification pendant une session, ou encore le choix d'une langue par défaut, etc.)

(b) Les Cookies qui ne sont pas strictement nécessaires (« Cookies non-techniques »)

Le Site peut être amené à utiliser des Cookies qui enregistrent des informations sur les préférences des Internautes, lesquels permettent d'optimiser ses Sites, et, d'adapter les contenus à leurs intérêts.

Parmi ces Cookies figurent des Cookies de mesure d'audience qui peuvent être installés sur le terminal de l'Utilisateur lorsque celui-ci navigue sur les Sites.

Un bandeau d'information s'affiche à chaque première visite. Celui-ci a vocation à informer préalablement les Internautes des finalités précises poursuivies par les dépôts de Cookies, de recueillir leur consentement, et le cas échéant, de leur permettre de s'opposer à tout ou partie des Cookies déposés sur les terminaux numériques.

Article 10. MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

Afin que la présente politique de confidentialité soit en tout temps exhaustive, le CRCESU peut être amené à la modifier. Dans un tel cas, l'ensemble de ses Interlocuteurs en sera informé par le biais d'une mention spéciale affichée sur les Sites dans lesquels figureront un lien hypertexte redirigeant vers le document mis à jour.

Dernière mise à jour : novembre 2025